

**FORMULAIRE
FORMULE 72T**

JUGEMENT IRRÉVOCABLE PRONONCÉ À L'AUDIENCE

(Cour; N° du dossier; Intitulé de l'instance)

**JUGEMENT IRRÉVOCABLE PRONONCÉ À L'AUDIENCE
(FORMULE 72T)**

CONSIDÉRANT que la présente instance a, en ce jour, été entendue devant l'honorable juge
siégeant à, que la Cour a reconnu au requérant le droit de divorcer d'avec l'intimé et a prononcé un juge-
ment conditionnel, que les parties ont convenu et pris l'engagement de ne pas en appeler du jugement conditionnel et
que la cour estime qu'en raison de circonstances spéciales, il est d'intérêt public qu'un jugement irrévocable soit pro-
noncé à cette audience et l'a ainsi ordonné,

1. LA COUR PRONONCE un jugement irrévocable de divorce entre le requérant A.B. et l'intimé C.D., dont le ma-
riage a été célébré dans de, dans, de, le 19....

2. ET IL EST ORDONNÉ QUE.....

3. IL EST EN OUTRE ORDONNÉ QUE

.....

FAIT à Fredericton (N.-B.) le 19....

.....
Registraire de la Cour du Banc de la Reine

*Sceau de
la Cour*

D.C. 87-380; D.C. 87-568